



ARRETE DGS/RH/N° 2025-156 PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025 RELATIF AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

La Présidente de la Communauté de Communes de Marie-Galante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°2025-10-72 en date du 05 novembre 2025 fixant les taux d'avancement de grade pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté en date du 30 décembre 2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir le Tableau Annuel d'Avancement 2025 concernant le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au titre de l'ancienneté est arrêté comme suit pour l'année 2025 :

| ORDRE DE PRIORITÉ | NOM D'USAGE PRENOM | GRADE ACTUEL | DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT | EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ |
|-------------------|-----------------------|---|---|---|
| 1 | PASBEAU Jean-Marc | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 05/11/2025 | À l'ancienneté |

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|--|--------|--------|-------|
| Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions) | 0 | 1 | 1 |
| Inscrits sur le tableau d'avancement de grade | 0 | 1 | 1 |

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux et/ou hiérarchique ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif ou sur le site www.telerecours.fr.

Grand-Bourg, le 13 novembre 2025

Docteur Maryse

Présidente



Rue du Fort - BP 48

97112 GRAND-BOURG

☎ +590 590 97 83 58

🌐 paysmariegalande.fr